



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 14 JANVIER 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce quatorzième jour du mois de janvier 2019, à 19 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
                                  Madame la conseillère Julie Guilbeault  
                                  Madame la conseillère Josée Lampron  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absente                Madame la conseillère Nathalie Laprade

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :    Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
                                  Monsieur le directeur des Services techniques et directeur  
                                  général adjoint Martin Careau  
                                  Madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche  
                                  Madame la secrétaire de direction Isabelle Moisan

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**

5. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications d'AccèsCité Loisirs
6. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications de la suite financière SFM
7. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications de Première ligne
8. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications du Gestionnaire municipal
9. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications du logiciel d'archives Syged
10. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications Voilà
11. Autorisation de dépense : plan d'entretien Plan de vol – Idside
12. Adoption du règlement sur le traitement des élus municipaux
13. Amendement de la résolution numéro 653-2018 : avis d'imposition de réserve pour fins publiques – lot 4 963 815
14. Avis d'imposition de réserve pour fins publiques – lot 4 366 896 partie
15. Subvention à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier
16. Réclamation subvention programme Véloce
17. Dépôt de la liste des chèques et dépôts
18. Dépôt des listes des engagements financiers
19. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

20. Adoption du règlement amendant le règlement de zonage numéro 1259-2014 – normes d'implantation zone 13-H
21. Demande de modification à l'entente de développement entre la Ville et Construction CRD inc.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

22. Demande de permis : Fabrique Sainte-Catherine
23. Assemblée de consultation sur le règlement APR-120-2018 – Écocentre
24. Avis de motion concernant le règlement amendant le règlement de zonage numéro 1259-2014 – Écocentre
25. Adoption du second projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1259-2014 – Écocentre
26. Avis favorable au projet multifamilial – rue du Levant
27. Demande de permis d'enseignes : 4280, route de Fossambault - Vitroplus
28. Demande de permis d'enseigne : 100, rue Clément-Paquet – Centurion Fondation
29. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

**BIBLIOTHÈQUE**

30. Mandats au notaire et à l'arpenteur pour l'établissement d'une servitude de passage et d'entretien – terrain de l'école des explorateurs
31. Avis de motion concernant le règlement amendant le règlement relatif au stationnement numéro 891-2003 – ajout du stationnement de la bibliothèque Anne-Hébert
32. Dépôt du projet de règlement amendant le règlement relatif au stationnement numéro 891-2003 – ajout du stationnement de la bibliothèque
33. Construction d'une nouvelle bibliothèque municipale : paiement numéro 7
34. Octroi de contrats aux professionnels pour la modification de l'ancienne bibliothèque
35. Adoption des règlements de la bibliothèque Anne-Hébert pour l'utilisation par les écoles
36. Autorisation de signature du protocole d'entente avec la Commission scolaire de la Capitale pour l'utilisation de la bibliothèque Anne-Hébert
37. Autorisation de paiement : licence Biblionet

**HYGIÈNE DU MILIEU**

38. Construction d'une section de l'avenue des Catherine : demande de certificat d'autorisation – article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
39. Construction d'une section de l'avenue des Catherine : étude de caractérisation complémentaire

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

40. Nomination d'un pompier – premier répondant

**SPORTS ET LOISIRS**

41. Lecture du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1450-2018 – terrains de tennis
42. Modification de la politique de tarification pour la location de la patinoire
43. Embauche d'une préposée à l'atelier du parc de glisse

**TRANSPORT**

44. Réfection de la toiture du garage municipal : paiement numéro 2
45. Nomination d'un chef d'équipe par intérim au service des Travaux publics
46. Report de congés du chef de division transport
47. Contrat pour la fourniture de gaz propane
48. Achat de lames pour chasse-neige
49. Amendement de la résolution numéro 126-2018 : utilisation de la fourrière municipale

**AUTRES**

50. Bordereau de correspondance
51. Période de questions
52. Ajournement au 28 janvier 2019 à 19 h 30
  - 52.1 Avis de motion : règlement décrétant des travaux correctifs au nouvel étang aéré
  - 52.2 Adoption d'un projet de règlement décrétant des travaux correctifs au nouvel étang aéré



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

52.3 Embauche de pompiers – premiers répondants suite à une période de probation

52.4 Réfection de la toiture du garage municipal : approbation de directives de changement

Le quorum étant constaté, la séance de janvier est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**1-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**2-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**3-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**4-2019 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS DE ACCÈSCITÉ LOISIRS**

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 10 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications d'AccèsCité Loisirs pour l'année 2019 au montant de 7 555 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**5-2019 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS DE LA SUITE FINANCIÈRE SFM**

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 10 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications de la suite financière SFM de PG Solutions pour l'année 2019 au montant de 17 370 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**6-2019           RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS DE PREMIÈRE LIGNE**

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 10 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications de Première ligne pour l'année 2019 au montant de 3 805 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**7-2019           RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS DU GESTIONNAIRE MUNICIPAL**

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 10 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications du Gestionnaire municipal pour l'année 2019 au montant de 8 035 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**8-2019           RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS DU LOGICIEL D'ARCHIVES SYGED**

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 10 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications du logiciel d'archives SyGED de PG Solutions pour l'année 2019 au montant de 1 725 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**9-2019           RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS VOILÀ**

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 10 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications de la plateforme Voilà de PG Solutions pour l'année 2019 au montant de 1 617 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**10-2019         AUTORISATION DE DÉPENSE : PLAN D'ENTRETIEN PLAN DE VOL - IDSIDE**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a acquis, le 29 octobre 2018, un nouveau logiciel de conseil sans papier, soit le logiciel Syged - gestion des conseils de PG Solutions, pour remplacer le logiciel Idside;

**ATTENDU** que ce logiciel sera fonctionnel au mois de février 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la dépense de 333 \$, plus taxes, pour l'utilisation du logiciel Idside pour les mois de janvier et février 2019. La dépense est imputée au poste budgétaire 02-110-00-335.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

11-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que, conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ci-après : « la Ville » a adopté, le 28 septembre 2015, le règlement numéro 1298-2015 fixant le traitement des élus municipaux;

**ATTENDU** que des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Ville;

**ATTENDU** que, le 1er janvier 2019, l'allocation de dépenses, qui était non imposable au fédéral et au provincial, devient imposable au fédéral, occasionnant une perte nette aux élus;

**ATTENDU** qu'il y a lieu, en conséquence, de remplacer le règlement numéro 1298-2015 fixant la rémunération des membres du conseil adopté par la Ville;

**ATTENDU** que le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 26 novembre 2018 et qu'un avis de motion a été donné le même jour ;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT** que le présent règlement soit adopté.

Tous les élus présents à l'assemblée ont voté en faveur de l'adoption du règlement, soit:

- Monsieur le maire Pierre Dolbec
- Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
- Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
- Madame la conseillère Julie Guilbeault
- Madame la conseillère Josée Lampron
- Monsieur le conseiller Martin Chabot

**Règlement numéro 1452-2019**

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

**ARTICLE 2 OBJET**

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION**

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 40 000 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 13 333 \$, et ce, à compter du 1er janvier 2019.

**ARTICLE 4 MAIRE SUPPLÉANT**

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

**ARTICLE 5 ALLOCATION DE DÉPENSES**

Chaque élu a droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant, égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédent lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

**ARTICLE 6 INDEXATION**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la rémunération et l'allocation de dépenses, décrétées aux articles 3 et 5, sont indexées de la façon suivante :

- L'indexation consiste à ajuster le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à la variation de la population de la Ville, telle que décrétée par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec.
- Pour établir la rémunération indexée, le calcul est effectué en multipliant la rémunération de base par la population décrétée pour l'année courante, divisée par la population décrétée de l'année précédente.
- L'allocation de dépenses décrétée à l'article 6 du présent règlement est alors fixée à 50 % du montant obtenu au paragraphe précédent.

**ARTICLE 7 APPLICATION**

Le directeur général et greffier est responsable de l'application du règlement.

**ARTICLE 8 ABROGATION**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 1298-2015.

**ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**12-2019 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 653-2018 : AVIS D'IMPOSITION DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES - LOT 4 963 815**

**ATTENDU** la résolution numéro 653-2018 adoptée à la séance du 10 décembre 2018 concernant l'avis d'imposition de réserve pour fins publiques du lot 4 963 815;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender cette résolution afin de préciser que l'avis d'imposition de réserve pour fins publiques se fera uniquement sur une partie du lot 4 963 815;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 653-2018, adoptée à la séance du 10 décembre 2018, concernant l'avis d'imposition de réserve pour fins publiques du lot 4 963 815 afin d'ajouter la mention : « partie » après le lot 4 963 815.

**ADOPTÉE**

**13-2019 AVIS D'IMPOSITION DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES - LOT 4 366 896 PARTIE**

**ATTENDU** l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur la propriété mentionnée ci-après :

**Nom :**  
Performance Voyer inc.

**Adresse de correspondance :**  
125, Grande-Ligne  
Saint-Raymond (Québec)  
G3L 2Y4

**Adresse de l'immeuble :**  
Espace de terrain non aménagé sur la route de Fossambault  
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

**Numéro de lot :**  
4 366 896 partie

Que cette réserve est imposée afin d'aménager un chemin et constituer une réserve foncière.

Que le conseil municipal mandate Lavery Avocats pour préparer, signifier et publier un tel avis de réserve et pour représenter la municipalité dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**14-2019 SUBVENTION À LA FONDATION MÉDICALE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que la Fondation médicale de la Jacques-Cartier a, notamment, pour mission de favoriser la santé et le bien-être de la population de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de favoriser l'accès à des soins de santé complets, efficaces et de qualité et de favoriser l'implantation, le maintien et l'amélioration des services de santé;

**ATTENDU** que, dans la poursuite de sa mission, la Fondation verse des sommes à Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pour mission :

De favoriser l'amélioration de la santé et le bien-être de la population, de favoriser l'accès aux soins de santé des citoyens de la population de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de favoriser l'implantation, le maintien et l'amélioration des services de santé existants, notamment au profit des personnes dont les conditions



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

économiques ou sociales limitent les facilités de déplacement en dehors du territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ATTENDU** que Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a besoin du soutien financier de la Fondation pour ses objectifs;

**ATTENDU** que la Fondation est disposée à accorder son soutien financier à Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** les ententes en ce sens signées entre les parties le 24 février 2015;

**ATTENDU** que le budget 2019 n'est pas encore adopté et que l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'en de telles circonstances, le un douzième de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé adopté;

**ATTENDU** que la subvention prévue au budget 2018 était de 190 000 \$ et que 1/12 de cette somme est égal à 15 833 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** de verser une subvention à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier pour l'année 2019, tel que le prévoit le budget de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, selon les modalités suivantes :

15 833 \$, le 15 janvier 2019, et le reste de la somme budgétée en 2019, en 4 versements, soit :

- le 1er février 2019 en soustrayant le premier versement de 15 833 \$;
- le 1er avril 2019;
- le 1er juillet 2019;
- le 1er octobre 2019.

Le dernier versement est payable sur présentation des états financiers de la Fondation médicale et de Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Madame la conseillère Julie Guilbeault a voté contre l'adoption de cette résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

15-2019

**RÉCLAMATION SUBVENTION PROGRAMME VÉLOCE**

**ATTENDU** l'entente signée le 16 juin 2017 entre la MRC de La Jacques-Cartier et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans le cadre du Programme Véloce II – Volet 2;

**ATTENDU** que la MRC doit présenter une reddition de comptes finale au ministère des Transports;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier approuve les dépenses engagées au montant de 79 008,09 \$ en honoraires professionnels, et ce, pour un montant subventionné de 50 %, conformément aux exigences du Programme Véloce II – Volet 2 – Développement de la route verte et de ses embranchements du ministère des Transports;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme que le montant total inscrit au rapport a été consacré à la réalisation des plans et devis du programme Véloce, que le projet « plans et devis » de la Trame Verte et Bleue est terminé et que cette reddition de compte est finale.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 31 décembre 2018, laquelle totalise 1 183 650,32 \$.

**DÉPÔT DES LISTES DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2018, laquelle comprend 306 commandes au montant de 488 670,40 \$.

Il dépose également la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 9 janvier 2019, laquelle comprend 5 commandes au montant de 4 004,69 \$.

**16-2019 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2018, laquelle totalise la somme de 358 480,27 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**17-2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 - NORMES D'IMPLANTATION ZONE 13-H**

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement numéro APR-118-2018 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 novembre 2018;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 10 décembre 2018 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté de monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 10 décembre 2018;

**ATTENDU** que suite à cette consultation, un second projet de règlement numéro SPR-121-2018 a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 10 décembre 2018;

**ATTENDU** que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU** que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**ATTENDU** que des modifications ont été effectuées entre le premier projet et le second projet;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à modifier les normes d'implantation relativement aux marges de recul latérales pour les habitations de type jumelé et en rangée dans la zone 13-H.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**Règlement numéro 1453-2019**

**ARTICLE 1** Le présent règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1453-2019 AUX FINS DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Modifier les normes d'implantation relativement aux marges de recul latérales pour les habitations de type jumelé et en rangée dans la zone 13-H

**ARTICLE 2** La grille des spécifications de la zone 13-H est modifiée de la façon suivante :

- L'expression « N8 » est ajoutée à la ligne « Notes ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été paraphée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification est jointe au présent règlement à l'Annexe A.

**ARTICLE 3** La section « Notes aux règlements et faisant partie intégrante des grilles des spécifications » est modifiée de façon à ajouter, après la « Note 7 » la note suivante :

- « Note 8 Nonobstant l'article 4.2.6, la marge de recul latérale minimale applicable pour les habitations de type jumelé ou en rangée correspond à 2.5 m ».

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 14<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

18-2019

**DEMANDE DE MODIFICATION À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LA VILLE ET CONSTRUCTION CRD INC.**

**ATTENDU** la demande de CONSTRUCTION CRD INC., adressée à la Ville, dans le but d'apporter une modification à l'entente de développement résidentiel intervenue entre la Ville et CRD Construction inc. le 17 avril 2018;

**ATTENDU** que cette demande a comme objet la construction de trois résidences unifamiliales isolées, en remplacement de six unités jumelées;

**ATTENDU** que l'entente ne prévoit pas ce type de résidence;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de refuser la demande de CONSTRUCTION CRD INC., ayant pour but la construction de trois résidences unifamiliales isolées, en remplacement de six unités jumelées.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

19-2019

**DEMANDE DE PERMIS : FABRIQUE SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** que, par le règlement numéro 1388-2017, la Ville a procédé à la citation du site patrimonial de la paroisse de Sainte-Catherine;

**ATTENDU** les demandes de permis de monsieur Patrick Bouillé, directeur administratif des paroisses Saint-Augustin, Sainte-Catherine et Saint-Félix;

**ATTENDU** que la première demande a pour but d'ajouter un toit sur l'enclos servant à entreposer le vieux fer provenant du comptoir des aubaines;

**ATTENDU** que la seconde demande, bien qu'elle ne nécessite pas la délivrance d'un permis, consiste à aménager un sentier de pierre entre le stationnement de l'église et l'entrée du comptoir des aubaines;

**ATTENDU** les recommandations du conseil local du patrimoine;

**ATTENDU** que les demandes sont conformes au règlement de zonage numéro 1259-2014;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission de permis pour les modifications demandées.

**ADOPTÉE**

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT APR-120-2018 - ÉCOCENTRE**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-120-2018 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à ajouter la terminologie pour le mot « Écocentre », ajouter la classe d'usage « Id : Équipement d'utilité publique » et indiquer les zones dans lesquelles cet usage est autorisé, créer la classe d'usage « le : Gestion des déchets » et définir les usages autorisés sous cette classe d'usage et autoriser l'usage « le : Gestion des déchets » dans la zone 36-l.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, madame Rosalie Laroche, conseillère en urbanisme, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

**AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 - ÉCOCENTRE**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à ajouter la terminologie pour le mot « Écocentre », ajouter la classe d'usage « Id : Équipement d'utilité publique » et indiquer les zones dans lesquelles cet usage est autorisé, créer la classe d'usage « le : Gestion des déchets » et définir les usages autorisés sous cette classe d'usage et autoriser l'usage « le : Gestion des déchets » dans la zone 36-l.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

20-2019

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 - ÉCOCENTRE**

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement numéro APR-120-2018 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 décembre 2018;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 janvier 2019 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté de madame Rosalie Laroche, conseillère en urbanisme, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 14 janvier 2019;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter le second projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à ajouter la terminologie pour le mot « Écocentre », à ajouter la classe d'usage « Id : Équipement d'utilité publique » et indiquer les zones dans lesquelles cet usage est autorisé, à créer la classe d'usage « le : Gestion des déchets » et définir les usages autorisés sous cette classe d'usage et autoriser l'usage « le : Gestion des déchets » dans la zone 36-l.

**Projet de règlement numéro SPR-122-2019**

**ARTICLE 1** Le présent projet de règlement est intitulé :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-122-2019  
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Ajouter la terminologie pour le mot « Écocentre »;
- Ajouter la classe d'usage « *Id : Équipement d'utilité publique* » et indiquer les zones dans lesquelles cet usage est autorisé;
- Créer la classe d'usage « *le : Gestion des déchets* » et définir les usages autorisés sous cette classe d'usage;
- Autoriser l'usage « *le : Gestion des déchets* » dans la zone 36-l.

**ARTICLE 2** L'article 1.6 est modifié en ajoutant, entre le mot « D.H.P. » et le mot « Écotone riverain » le mot suivant :

« Écocentre

Lieu aménagé pour le dépôt de déchets visés par la collecte sélective, de déchets domestiques encombrants, toxiques ou dangereux, de matériaux de construction ou de rénovation et de résidus organiques, dans le but d'en encourager le réemploi et le recyclage ».

**ARTICLE 3** Le tableau 1 présenté à l'article 2.1 est modifié de façon à y apporter les modifications suivantes :

- L'expression « le : Gestion des déchets » est ajoutée à la suite de « Id : Équipement d'utilité publique ».

Copie conforme du tableau 1, après avoir été paraphée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification est jointe au présent règlement à l'annexe A.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**ARTICLE 4** En ajoutant, après l'article 2.2.3.4, l'article 2.2.3.5 suivant :

**« 2.2.3.5 Classe Gestion des déchets (le)**

Cette classe regroupe les établissements dont l'activité principale consiste à :

1° Exploiter un écocentre ».

**ARTICLE 5** La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014, du règlement relatif aux permis et certificats numéro 1268-2015 et du règlement de lotissement numéro 1260-2014 reproduite sous la cote « Annexe 2 » du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifiée de la manière suivante :

- En ajoutant la ligne « Id : Équipement d'utilité publique » sous la ligne « Ic : Industrie extractive » à l'ensemble des grilles;
- En ajoutant, à la ligne « Id : Équipement d'utilité publique » des zones 5-Rec, 20-P, 46-Rec, 50-F, 55-P, 56-P, 57-M, 58-M, 77-F, 82-C et 111-Cn le symbole « O »;
- En ajoutant la ligne « le : Gestion des déchets » sous la ligne « Id : Équipement d'utilité publique » à l'ensemble des grilles;
- En ajoutant, à la ligne « le : Gestion des déchets » de la zone 36-I, le symbole « O »;
- En ajoutant, à la ligne « Industrie » la mention « le » après la mention « Id ».

Copie conforme des grilles des spécifications, après avoir été paraphée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement à l'Annexe B.

**ARTICLE 6** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 14<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

21-2019

**AVIS FAVORABLE AU PROJET MULTIFAMILIAL - RUE DU LEVANT**

**ATTENDU** la demande d'un promoteur souhaitant réaliser un projet intégré sur le lot 5 754 668 situé sur la rue du Levant, à l'intérieur de la zone 127-M;

**ATTENDU** que, à terme, la demande consiste en la construction de 4 unités de 8 logements chacun, mais que l'analyse du projet a été réalisée pour la construction de 3 unités de 8 logements, la quatrième unité devant être réalisée d'ici 5 ans et devra être conforme à la réglementation alors en vigueur à ce moment;

**ATTENDU** que la zone 127-M autorise cet usage;

**ATTENDU** l'avis favorable et les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 janvier 2019;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**ATTENDU** que les documents déposés montrent un projet visant le respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur et que des corrections mineures devront être apportées ou précisées, dont l'implantation des perrons et la bordure du stationnement arrière;

**ATTENDU** que des plans complets devront être déposés afin de valider la conformité du projet et permettre l'émission de permis de construction;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil émette un avis favorable au projet de construction d'un projet intégré situé sur la rue du Levant, à l'intérieur de la zone 127-M, sur le lot 5 754 668.

L'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme est joint à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**22-2019**      **DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNES : 4280, ROUTE DE FOSSAMBAULT - VITROPLUS**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseignes au 4280, route de Fossambault - Vitroplus;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 82-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 3 janvier 2019 et les documents fournis par la requérante;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le permis d'enseignes à madame Cynthia Vachon pour les enseignes au 4280, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**23-2019**      **DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 100, RUE CLÉMENT-PAQUET - CENTURION FONDATION**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne au 100, rue Clément-Paquet - Centurion Fondation;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 36-I, est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 19 décembre 2018 et les documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le permis d'enseigne à monsieur Martin Boisvert pour l'enseigne au 100, rue Clément-Paquet.

**ADOPTÉE**

**24-2019**      **NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement 1300-2015 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**ATTENDU** qu'afin d'assurer une certaine continuité des membres du Comité consultatif d'urbanisme, l'article 8 de ce règlement stipule que les sièges pairs et impairs sont renouvelés en alternance;

**ATTENDU** que les mandats des commissaires occupant les sièges numéros 2 et 4 du Comité consultatif d'urbanisme se terminaient le 31 décembre 2018;

**ATTENDU** que le conseil, conformément au règlement numéro 1300-2015, doit par résolution renouveler les mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme occupant lesdits postes ou y nommer de nouvelles personnes;

**ATTENDU** que madame Sylviane Gagné et madame Hélène Marcotte Paré, occupant respectivement les sièges 2 et 4, ont signifié leur intérêt à poursuivre leur mandat;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** que ce conseil renouvelle le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la façon suivante :

- Madame Sylviane Gagné, au siège numéro 2, jusqu'au 31 décembre 2020;
- Madame Hélène Marcotte Paré, au siège numéro 4, jusqu'au 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

**BIBLIOTHÈQUE**

25-2019

**MANDATS AU NOTAIRE ET À L'ARPENTEUR POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN - TERRAIN DE L'ÉCOLE DES EXPLORATEURS**

**ATTENDU** la construction de la nouvelle bibliothèque Anne-Hébert adjacente à l'école des Explorateurs;

**ATTENDU** que les étudiants passent sur le terrain de la bibliothèque afin de se rendre à l'école;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'établir une servitude de passage et d'entretien avec la Commission scolaire de la Capitale;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Julie Guilbeault

**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate l'étude Boilard, Renaud notaires inc. pour la préparation d'une servitude de passage et d'entretien avec la Commission scolaire de la Capitale pour permettre aux étudiants de passer sur le terrain de la bibliothèque.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme DLT Arpenteurs-Géomètres pour la préparation de la description technique nécessaire à la servitude.

La somme nécessaire à l'établissement de la servitude est appropriée du règlement d'emprunt numéro 1242-2014.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 891-2003 - AJOUT DU STATIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**

Madame la conseillère Julie Guilbeault donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à modifier le règlement numéro 891-2003 intitulé « Règlement numéro 891-2003 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 327 relatif au stationnement » de façon à régler le stationnement public de la nouvelle bibliothèque Anne-Hébert au 215, rue Désiré-Juneau.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU  
STATIONNEMENT NUMÉRO 891-2003 - AJOUT DU STATIONNEMENT DE LA  
BIBLIOTHÈQUE

Madame la conseillère Julie Guilbeault dépose et présente un projet de règlement amendant le règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement, afin de réglementer le stationnement public de la bibliothèque Anne-Hébert.

**Règlement numéro APR-123-2019**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2** Le présent règlement est intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-123-2019 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2003 RELATIF AU STATIONNEMENT,  
AFIN DE RÉGLEMENTER LE STATIONNEMENT PUBLIC DE LA  
BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT.

**ARTICLE 3** À la suite de l'article 10, l'article 11 suivant est ajouté. La numérotation suivante est ajustée en conséquence :

**« Article 11. Stationnement public – Bibliothèque Anne-Hébert**

**Durant les heures d'ouverture de la bibliothèque Anne-Hébert, il est strictement interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule dans le stationnement public de la bibliothèque (lot 5 515 567) sans être détenteur d'une vignette émise par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ».**

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 14<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

26-2019

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : PAIEMENT  
NUMÉRO 7**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le paiement numéro 7 à la compagnie Construction N. Bossé inc. relativement aux travaux de construction de la bibliothèque Anne-Hébert;

**ATTENDU** la recommandation de paiement par monsieur Dany Blackburn, architecte, de la firme de ABCP architecture, en date du 13 décembre 2018;

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Simon Mundviller, technicien en génie civil, chargé de projet, en date du 9 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Julie Guilbeault  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 7 à la compagnie Constructions N. Bossé inc. au montant de 92 698,69 \$, relativement aux travaux de construction de la



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

bibliothèque Anne-Hébert. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 30 novembre 2018, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes. La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1242-2014, sous projet SP-01.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat au paiement numéro 6.

**ADOPTÉE**

**27-2019 OCTROI DE CONTRATS AUX PROFESSIONNELS POUR LA MODIFICATION DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE**

**ATTENDU** les offres de service de Gilles Laflamme architecte inc. et de RD Technologies, pour le projet de modification de l'ancienne bibliothèque;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, daté du 10 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Julie Guilbeault  
**ET RÉSOLU** d'octroyer les contrats aux professionnels pour l'établissement des plans préliminaires et l'estimation des coûts du projet de modification de l'ancienne bibliothèque, d'après les offres de service reçues, soit :

Étape 1 : Gilles Laflamme architecte inc. au coût de 7 500 \$, plus taxes;

Étape 1 : RD technologies au coût de 5 800 \$, plus taxes (travaux en mécanique-électrique).

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense au fonds de roulement, remboursable sur 3 ans.

**ADOPTÉE**

**28-2019 ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT POUR L'UTILISATION PAR LES ÉCOLES**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 9 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Julie Guilbeault  
**ET RÉSOLU** d'adopter les règlements d'utilisation de la bibliothèque Anne-Hébert, par les écoles du territoire, présentés dans un document daté du 7 janvier 2019.

**ADOPTÉE**

**29-2019 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE POUR L'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est propriétaire de la bibliothèque Anne-Hébert et que celle-ci est accolée à l'école des Explorateurs de la Commission scolaire de la Capitale;

**ATTENDU** que l'école des Explorateurs et l'école institutionnelle Jacques-Cartier/Saint-Denys-Garneau désirent utiliser la bibliothèque Anne-Hébert et ses installations;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'accepter une entente entre la Commission scolaire de la Capitale et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour encadrer et définir cette utilisation;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 9 janvier 2019;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Julie Guilbeault  
**ET RÉSOLU** d'accepter le projet de protocole d'entente déposé par la Commission scolaire de la Capitale et de mandater messieurs Pierre Dolbec, maire et Marcel Grenier, directeur général et greffier pour procéder à sa signature.

**ADOPTÉE**

**30-2019** **AUTORISATION DE PAIEMENT : LICENCE BIBLIONET**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 9 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Julie Guilbeault  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement de 5 080 \$, plus taxes, à Concept logique 4DI pour la licence annuelle du logiciel Biblionet.

La dépense est imputée au poste budgétaire 02-702-30-414.

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**31-2019** **CONSTRUCTION D'UNE SECTION DE L'AVENUE DES CATHERINE : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION - ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit procéder à la construction d'une section de l'avenue des Catherine;

**ATTENDU** que l'étude de caractérisation environnementale a permis de recenser deux milieux humides, localisés de part et d'autre de la section de rue à construire;

**ATTENDU** que, par conséquent, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit autoriser la réalisation des travaux de construction en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise la firme Écogénie à signer la demande de certificat d'autorisation au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission d'un chèque libellé à l'ordre du ministre des Finances au montant de 679 \$ pour le paiement des frais d'analyse du certificat d'autorisation.

**ADOPTÉE**

**32-2019** **CONSTRUCTION D'UNE SECTION DE L'AVENUE DES CATHERINE : ÉTUDE DE CARACTÉRISATION COMPLÉMENTAIRE**

**ATTENDU** qu'une demande de certificat d'autorisation a été déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin que soit autorisés, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les travaux de construction de l'avenue des Catherine;

**ATTENDU** qu'une étude de caractérisation environnementale des sols, phase 2, a déjà été effectuée par la Ville pour la partie de terrain montrée en rose sur le plan numéro 2660-01-01-02 préparé par Laboratoires d'expertise de Québec Ltée;

**ATTENDU** qu'une étude de caractérisation environnementale des sols, phase 2, a déjà été effectuée par la propriétaire du terrain pour la partie de terrain montrée en rouge sur le même plan;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**ATTENDU** qu'afin de couvrir l'ensemble des terrains touchés par le projet, il y aurait lieu d'effectuer une étude de caractérisation environnementale des sols, phase 2, pour la partie de terrain montrée en bleu sur le plan numéro 2660-01-01-02 préparé par Laboratoires d'expertise de Québec Ltée;

**ATTENDU** que le propriétaire a autorisé la réalisation de l'étude;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Laboratoires d'expertises de Québec Ltée pour effectuer une expertise supplémentaire sur les lots 4 367 410 et 4 366 522 du cadastre du Québec en effectuant des forages supplémentaires et en produisant un rapport complémentaire à l'étude de caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine, phase 2.

Le détail du mandat est présenté à la proposition de service transmise par madame Mélissa Bernier, ingénieure junior, en date du 11 janvier 2019.

Le coût du mandat est établi à 4 000 \$, plus taxes.

La somme nécessaire est appropriée du fonds général. Cette dépense sera remboursée par le règlement décrétant les travaux de construction de l'avenue des Catherine.

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

33-2019

**NOMINATION D'UN POMPIER - PREMIER RÉPONDANT**

**ATTENDU** la démission d'un pompier-premier répondant;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'embaucher un nouveau pompier-premier répondant, à temps partiel, pour une période probatoire de neuf mois, et ce, afin de combler l'effectif du Service de protection contre les incendies;

**ATTENDU** la résolution 252-2018, adoptée le 23 avril 2018, autorisant le directeur du Service à créer une liste de rappel de quatre autres pompiers-premiers répondants, valide pour une durée d'un an;

**ATTENDU** le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Martin Lavoie, en date du 10 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de monsieur Raphaël Caron à titre de pompier-premier répondant, à temps partiel, pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et ce, pour une période probatoire de neuf mois.

Monsieur Caron sera rémunéré au taux prévu au contrat.

**ADOPTÉE**

**SPORTS ET LOISIRS**

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1450-2018 - TERRAINS DE TENNIS**

Le directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1450-2018 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**34-2019 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION POUR LA LOCATION DE LA PATINOIRE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 9 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'entériner le changement de la politique de tarification pour la location d'une patinoire, tel que présenté dans ledit rapport de la directrice.

**ADOPTÉE**

**35-2019 EMPAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'ATELIER DU PARC DE GLISSE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 9 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'engagement de madame Mélissa Turcotte en tant que préposée à l'atelier au parc de glisse du Grand-Héron pour l'hiver 2018-2019.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de classer Madame Turcotte à l'échelon 1 de la grille salariale des employés du parc de glisse.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

**36-2019 RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL : PAIEMENT NUMÉRO 2**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le paiement numéro 2 des travaux de réfection de la toiture du garage municipal qui sont présentement réalisés par la compagnie Action Estimation inc.;

**ATTENDU** la recommandation de paiement par monsieur Gilles Laflamme, architecte, dans un document daté du 20 décembre 2018;

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 8 janvier 2019.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie Action Estimation inc., au montant de 81 692,90 \$, relativement aux travaux de réfection de la toiture du garage municipal. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 18 décembre 2018, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

La somme est appropriée du règlement numéro 1158-2011, sous-projet 01.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur, en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

**ADOPTÉE**

**37-2019 NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE PAR INTÉRIM AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'entériner l'embauche de monsieur Sylvain Bertrand au poste de chef d'équipe par intérim au Service des travaux publics;

**ATTENDU** que le chef d'équipe actuel, monsieur Steve Plamondon, a dû s'absenter quelques semaines pour blessure à un genou;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**ATTENDU** que monsieur Sylvain Bertrand a assumé cette fonction en l'absence de monsieur Steve Plamondon; le rôle du chef d'équipe étant de supporter et diriger les opérations sur le terrain, en matière d'entretien des routes et équipements de la Ville;

**ATTENDU** le rapport préparé par le directeur adjoint aux travaux publics, monsieur Pierre Roy, en date du 9 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de monsieur Sylvain Bertrand au poste de chef d'équipe par intérim.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'autoriser la rémunération des heures travaillées en remplacement de monsieur Steve Plamondon.

**ADOPTÉE**

38-2019

**REPORT DE CONGÉS DU CHEF DE LA DIVISION TRANSPORT**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le report des congés mobiles de monsieur André Genois, chef de la division transport, compte tenu de la situation exceptionnelle du mois de décembre, des conditions climatiques et l'absence du chef d'équipe, monsieur Steve Plamondon;

**ATTENDU** l'absence d'impact budgétaire;

**ATTENDU** le rapport préparé par le directeur adjoint aux Travaux publics, monsieur Pierre Roy, en date du 9 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le report des congés restants de 2018 en 2019, représentant 33,25 heures de congés non utilisés.

**ADOPTÉE**

39-2019

**CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GAZ PROPANE**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'accorder un contrat relativement à la fourniture de gaz propane;

**ATTENDU** qu'en vertu du règlement concernant la gestion contractuelle, ce contrat peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que la compagnie Capital propane inc. propose de maintenir, pour les deux prochaines années, l'escompte présentement en vigueur et obtenu en appel d'offres en décembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à Capital Propane inc. pour la fourniture de gaz propane pour une période de deux ans. Le contrat est composé du devis d'appel d'offres daté du 5 décembre 2016 et du courriel transmis par monsieur Marc Lamarre en date du 7 décembre 2018.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont le coût total est évalué à 48 886,80 \$, taxes incluses. Le prix total du contrat pourra varier en fonction des quantités de gaz propane réellement commandées pendant les deux années du contrat et selon la fluctuation des prix du gaz propane. Les prix unitaires sont ajustés continuellement en fonction du prix de référence du propane publié par Valéro (prix à la rampe de chargement/Québec).

La somme nécessaire est appropriée des postes budgétaires 02-330-00-682 et 02-701-37-682.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

**40-2019 ACHAT DE LAMES POUR CHASSE-NEIGE**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser l'achat de lames et d'équipements afin de remplacer les lames sur trois camions chasse-neige au coût de 6 216 \$, plus taxes;

**ATTENDU** le rapport préparé par le directeur adjoint aux travaux publics, monsieur Pierre Roy, en date du 9 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la dépense au montant de 6 216 \$, plus taxes, conformément à la soumission numéro 28994 déposée par Robitaille Équipement inc.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer ladite dépense au poste budgétaire numéro 02-330-00-525.

**ADOPTÉE**

**41-2019 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 126-2018 : UTILISATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'amender la résolution 126-2018 concernant l'utilisation de la fourrière municipale;

**ATTENDU** la gestion laborieuse qu'occasionnent les entrées et sorties de véhicules remorqués à la fourrière, tant pour la Ville que pour le remorqueur; certains véhicules demeurant à la fourrière une journée et d'autres plus ou moins une semaine;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'opter pour un mode mensuel de location de la fourrière, afin d'alléger la gestion des véhicules remorqués, autres que ceux saisis par la Sûreté du Québec;

**IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU** de fixer à 275 \$ par mois, pour une entreprise de remorquage, le loyer pour l'utilisation de la fourrière municipale, peu importe le nombre de véhicules entreposés durant le mois.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le revenu au poste budgétaire numéro 01-234-71-016.

Cette résolution ne s'applique pas aux véhicules saisis par la Sûreté du Québec.

Cette résolution amende la résolution numéro 126-2018.

**ADOPTÉE**

**AUTRES**

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

**42-2019 AJOURNEMENT AU 28 JANVIER 2019 À 19 H 30**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'ajourner la présente séance au 28 janvier 2019 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

---

L'assemblée est levée à 20 h 40.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2019**

---